



**SNUipp-FSU**  
**71**

71.snuipp.fr  
03 85 43 56 34  
snu71@snuipp.fr



Monsieur le Préfet, Madame la Conseillère Départementale, Mesdames messieurs les membres du CDEN  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La FSU 71 au côté des salariés en lutte depuis près de trois mois, rappelle son engagement pour le retrait de la loi travail.

Depuis les mobilisations 14 juin, les positions prises par plusieurs membres du gouvernement dont le Premier Ministre sont inadmissibles !

Notre organisation demande au gouvernement de garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester. Il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre, pas de celles des Organisations Syndicales.

Le Premier ministre assimile les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème !

C'est inadmissible !

Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du cœur du sujet posé par le projet de loi : l'inversion de la hiérarchie des normes, mais aussi les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés, et que la FSU condamne.

Comment le gouvernement peut-il continuer de mépriser ainsi l'expression de millions de salarié-e-s, de privé-e-s d'emplois, de jeunes et de retraité-e-s ?

Le Président de la République reste silencieux après le courrier des organisations syndicales du 20 mai. Restera-t-il de marbre devant les milliers de votations que lui remettront les organisations le 28 juin prochain ?

La FSU rappelle son engagement pour le retrait de la loi travail. Si ce projet vise d'abord à modifier le code du travail, les agents de la Fonction Publique sont concernés bien sûr par solidarité mais aussi parce que les régressions pourraient être transposées dans le secteur public en matière de dialogue social, de rapport national/local, de temps de travail etc.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire :

Avant-hier en CTSD, le projet de carte scolaire qui avait été présenté au CDEN le 8 mars dernier a connu de grandes modifications. En effet, la carte scolaire se répartissant désormais non plus sur une opération (février-mars) mais sur deux opérations (étape de février-mars et étape du mois de juin) cela laisse entendre que la situation peut bouger dans les quatre mois intermédiaires. Si la FSU comprend bien le souci de rester, dans le dessin de la carte scolaire de l'année à venir, au plus près des réalités du terrain, nous ne pouvons que déplorer les difficultés et les injustices entraînées par ce système de carte scolaire en deux temps. Nous avons mentionné dans notre déclaration liminaire du CTSD du 6 juin les problèmes d'ordre pédagogique soulevés par ce système. Nous n'y reviendrons pas. Aujourd'hui.

Toutefois, ce calendrier soulève également des problèmes dans la relation entre les collectivités locales et leurs écoles. Par exemple, c'est une injustice pour de petites municipalités, comme celle de St Martin sous Montaignu qui apprennent la fermeture de leur école alors que celle-ci était à suivre et que, suite à ses contacts avec la DSDEN, le maire avait compris qu'une année supplémentaire serait accordée à sa structure pour préparer

l'avenir. Une telle décision met en jeu plusieurs emplois (garderie, ménage, cantine...) ce qui est lourd à l'échelle d'une petite commune, d'autant que la décision est tardive.

De plus, voyant certaines écoles de la commune menacées, des municipalités tentent de modifier entre mars et juin la répartition des effectifs entre les écoles afin d'influencer les choix de l'éducation nationale. Elles le font pour des raisons qui leurs sont propres, mais dont l'intérêt ne semble pas être l'équité entre les usagers dans l'accès au service public d'éducation. A ce titre, le cas de Paray le Monial est particulièrement emblématique. L'école des Sables, qui avait au mois de février une prévision d'effectifs de 94 élèves à la rentrée 2016 se retrouve 4 mois plus tard avec une chute des effectifs de 22 élèves, totalisant 72 enfants à la rentrée. Des témoignages de parents attestent que la mairie a sciemment orienté des familles venant inscrire leurs enfants vers le centre ville au détriment de l'école des Sables, ce qui met en compétition les établissements scolaires de la commune dans l'accès au service public d'éducation. C'est inacceptable.

Ainsi, la FSU demande un retour au calendrier de la carte scolaire telle qu'il était organisé auparavant, à savoir la fin des opérations globales de carte scolaire en février-mars.

En outre, la FSU tient à dénoncer la politique de la mairie de Chalon-sur-Saône, qui a créé du fait de sa gestion des inscriptions scolaires des situations extrêmement inconfortables auxquelles ont dû faire face tant bien que mal les directeurs et les directrices. Délais courts, conditions d'inscription exigeantes, ordres et contre-ordres se succédant, calendrier mal géré, la mairie reprend à son compte toutes ces opérations et les directeurs d'école n'ont plus de vision claire sur leurs effectifs à venir, ni sur les raisons de certaines variations profondes dans leurs effectifs. Nous attendons de la part de l'administration qu'elle comprenne les difficultés auxquelles les directeurs et directrices de Chalon sont confrontés et qu'elle les soutienne.

Ces pratiques sont à rapprocher de celles de certaines municipalités qui, depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, prennent des décisions qui ne relèvent pas de leurs compétences, parfois contre l'avis des équipes pédagogiques, voire des équipes de circonscription. Nous regrettons que la mise en place de la réforme de rythmes scolaires ait donné un poids croissant à la municipalité dans les affaires scolaires y compris sur l'organisation pédagogique. A cet égard, la FSU vous demande, M. L'IA DASEN, lorsque les situations se présentent, de défendre les propositions d'organisation du temps scolaire émanant des Conseils d'Ecoles.

De plus, nous ne pouvons que regretter dans ce projet de carte scolaire la part encore insuffisante faite aux postes de remplaçants et aux postes RASED.

La situation du remplacement reste tendue. Le CDEN du 8 mars avait acté la création de 8 postes de brigades. Or ces postes ne sont pas parus au mouvement et servent de variable d'ajustement au nouveau projet de carte scolaire.

Concernant les RASED, la FSU note que des efforts ont été fait pour les recomposer, même si on est encore loin des contingents d'enseignants spécialisés qui existaient avant le détricotage sous la présidence de N. Sarkozy. De plus, c'est une chose de rouvrir des postes d'enseignants en RASED, encore faut-il que le département ait des enseignants formés pour les pourvoir. La FSU insiste donc pour que la politique académique en termes de départs en formation CAPA-SH soit bien plus volontaire et permette l'accès aux enseignants à une formation de 400 heures telle que définie par le ministère.

La formation continue, quant à elle, a été réduite à sa plus simple expression. Pour aborder correctement leurs missions, les enseignants ont besoin de faire régulièrement le point sur leur pratique. Les évolutions permanentes de la société, des technologies, des modes de vie, de la recherche, doivent par ailleurs être appréhendées le plus finement possible, de telle sorte que l'école puisse s'y adapter, sans pour autant s'y soumettre. Le métier étant éminemment complexe et sa pratique souvent solitaire, les enseignants ont besoin d'échanger régulièrement avec leurs pairs en présentiel, car c'est la rencontre qui permet la prise de recul. Si l'utilisation, choisie et volontaire, des nouvelles technologies peut être une alternative à certaines formations en présentiel, ce ne peut être une forme contrainte destinée à réduire l'offre et à supprimer des postes de formatrices et formateurs.

La formation continue doit apporter des offres variées (formation d'équipes, pédagogie coopératives et innovantes, accès à la recherche, ...) et doit être organisée par l'éducation nationale qui peut faire appel aux mouvements pédagogiques reconnus.

Merci de votre attention.